



## Règlement VIDE-GRENIER du dimanche 26 mai 2024

*Autorisation Municipale*

Article 1 : L'accueil des exposants se fera le dimanche 26 mai **à partir de 7h.**

Article 2 : Le vide grenier est ouvert à tous : particuliers, professionnels, collectionneurs, associations.

Article 3 : Les exposants devront retourner le bon « attestation-inscription » ci-joint complété et **accompagné de la photocopie de leur pièce d'identité**, (*pour les professionnels copie du bordereau du registre du commerce*) et de leur règlement (chèque libellé à l'ordre de APE Bernières-sur-Mer).

**Toute inscription non accompagnée de son règlement sera considérée comme nulle.**

Article 4 : Le prix du mètre linéaire est fixé à 4,00€ *non remboursable*.

Article 5 : Possibilité de stationner son véhicule sur le site dans la mesure du possible, réserver minimum 4 mètres linéaires pour VL, 6 mètres linéaires pour fourgon.

Article 6 : En cas de litige, seule l'organisation pourra trancher et sa décision sera sans appel et en aucun cas elle ne pourra être tenue responsable des vols, dégâts causés aux stands, aux objets vendus ainsi qu'aux exposants.

Article 7 : Un sac poubelle sera remis à chaque exposant à son arrivée sur le site et ce dernier s'engage à déposer ses déchets dans la benne mise à disposition.

-----  
**Organisateur Association des Parents d'Elèves de Bernières-sur-Mer** Place Eisingen 14990  
Bernières-sur-Mer – [ape.ecolebernieres@gmail.com](mailto:ape.ecolebernieres@gmail.com)

### ATTESTATION – INSCRIPTION Vide-Greniers

**Se déroulant le dimanche 26 mai 2024 à Bernières-sur-Mer – Îlot des Français**

à retourner à l'organisateur

**Personne morale**

**Je soussigné(e),**

Nom : (*majuscules*) ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : .....

Titulaire de la Pièce d'identité n° ..... Délivrée le : ..... par  
.....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

***Déclare sur l'honneur :***

- de ne pas être commerçant(e)

- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article 321-9 du Code Pénal)

Fait à ..... le .....

**Signature**

Ci-joint règlement de .....€ pour l'emplacement pour une longueur de ..... mètres (*à adapter selon article 5*)  
*Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune*